

Le 01 septembre 2025

RÉUNION PUBLIQUE - MAISON DE L'HABITAT « Améliorer le confort d'été dans son logement » MERCREDI 17 SEPTEMBRE

La Maison de l'Habitat de Saint-Lô Agglo proposera tout au long de l'année différentes animations pour informer les habitants sur les questions liées au logement et les accompagner dans leur projet. La 1^{ère} réunion publique aura pour thème : « Améliorer le confort d'été dans son logement ».

L'été s'achève. Nous avons tous pu constater la capacité de nos logements à bénéficier ou non d'un confort d'été c'est-à-dire à garder une certaine fraîcheur lors des pics de chaleur.

Cette réunion, ouverte à tous, a pour objectif d'apporter des conseils concrets et accessibles pour garder son logement frais pendant l'été, tout en maîtrisant sa consommation énergétique. Isolation, ventilation, végétalisation, équipements adaptés...Autant de solutions simples ou techniques qui seront présentées et feront l'objet d'échanges avec les personnes présentes.

Pour permettre l'accueil d'un public plus important **la réunion publique** de la Maison de l'Habitat **se déroulera dans la salle de la Vire à la Tour Agglo.**

Réunion publique

« Améliorer le confort d'été dans son logement »

MERCREDI 17 SEPTEMBRE

18H

Salle de la Vire – TOUR AGGLO

GRATUIT

Inscription conseillée sur saint-lo-agglo.fr ou par téléphone 02 14 29 00 38



Mallette Autodiag Rénôv-Habitat



A partir d'octobre 2025, Saint-Lô Agglo mettra gratuitement à disposition la mallette Autodiag Rénôv-Habitat, un outil permettant de réaliser soi-même un premier diagnostic de son logement (isolation, humidité, énergie...).

Les mesures réalisées permettront aux utilisateurs de mieux connaître leur habitation et d'échanger avec un conseiller sur les améliorations à apporter.

Réservation de la mallette auprès de la Maison de l'Habitat.

Actualité dispositif MaPrimeRénov

Depuis le 30/06, il est désormais impossible de déposer des dossiers MaPrimeRénov parcours accompagné (propriétaires occupants et bailleurs, toutes catégories de ressources confondues).

Pourquoi ?

- Succès du dispositif en termes de dépôt de dossiers
- Un engorgement des services d'instruction
- Une augmentation des fraudes

Prévisions :

- Réouverture du dispositif à partir du 30 septembre 2025.
- Volume de dossier limité au niveau national à 13 000 jusqu'à fin 2025 (des objectifs seront définis par territoire afin de faciliter le pilotage).
- Fermeture de la plateforme dès atteinte des objectifs et ce jusqu'à la fin d'année.
- Réouverture ciblée vers les personnes aux revenus "très modestes", puis aux "modestes" en fonction de la dynamique de dépôt.
- Les dossiers déjà en stock et ceux déposés entre septembre et décembre 2025 seront instruits et engagés au premier trimestre de l'année 2026, sous réserve de la loi de finances.
- Les plafonds de travaux subventionnables seront abaissés à 30 000€ et 40 000€, et les aides recentrées sur les logements à étiquettes E, F et G + suppression du bonus sortie de passoire de 10%

<https://www.ecologie.gouv.fr/presse/reunion-concertation-maprimerenov-ministre-detaille-modalites-reouverture-du-guichet-30>



Les dispositifs qui continuent :

- MaPrimeAdapt'
- MaPrimeRénov' Copropriété
- Dispositif LOC'Avantages
- MaPrimeRénov' geste par geste

Note : même si le dispositif MaPrimeRénov' parcours accompagné est actuellement suspendu, nous vous invitons toujours à nous renvoyer les personnes en recherche d'information.



Rappel des permanences de la Maison de l'Habitat

Permanences Rénôv-Habitat avec France Rénov' sur rendez-vous

Le CDHAT : tous les mardis et jeudis de 9h à 12h

Les 7 Vents : tous les premiers mercredis du mois 9h-12h / 13h30 – 17h30

Permanences SOLIHA Agence immobilière sociale sur rendez-vous

AIS SOLIHA : tous les premiers et derniers vendredis du mois de 9 h à 12h

Permanences ENR- Tous les 2e mercredis du mois de 13h30 à 17h30, à partir du 08 octobre sur rendez-vous

De nombreux habitants se posent aujourd'hui la question de l'installation de panneaux solaires sur leur logement, et sont souvent démarchés par des sociétés. Comment s'y retrouver entre les différentes offres disponibles (vente, autoconsommation...) ? Quels sont les bons réflexes à avoir avant de se lancer dans un tel projet ?

La SCIC Les 7 Vents répondra à toutes ces questions.

Pour en savoir + : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/jinstalle-des-panneaux-solaires-chez-moi>



Permanence ADS – Assurée par le service ADS de Saint-Lô Agglo. Tous les jeudis de 9h à 12h, sur rendez-vous

Installation d'une clôture, isolation par l'extérieur, remplacement des portes et fenêtres, ravalement, extension... De nombreux travaux de nos logements sont soumis à l'obtention préalable d'une autorisation d'urbanisme.

Vous avez un projet en lien avec l'habitat mais avez du mal à vous y retrouver quant à la procédure et/ou les règles applicables ? Le service application du droits des sols de Saint-Lô Agglo vous propose depuis juin 2025 une permanence conseil gratuite pour mieux préparer vos projets en amont d'un dépôt officiel.

ATTENTION : Aucun dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme ne pourra être réalisé lors de ces permanences. Comment déposer une demande ? Toutes les informations utiles ici : <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/autorisations-durbanisme#:~:text=Le%20service%20Application%20du%20Droit,de%2037%20communes%20du%20territoire>.

